

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION PUBLIQUE  
DE LA COMMISSION LOCALE D'INFORMATION (CLI)  
AUPRÈS DU CENTRE NUCLEAIRE DE PRODUCTION D'ELECTRICITE  
(CNPE) DE CATTENOM**

**DU 5 MARS 2026  
CNPE DE CATTENOM**



Etaients présents :

- Mme Rachel ZIROVNIK, Vice-Présidente de la CLI, Vice-Présidente du Département, Conseillère Départementale du canton de Yutz,
- Mme Catherine BAILLOT, Conseillère Régionale Grand Est,
- M. Patrick BECKER, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération « Thionville Fensch Agglomération », Maire de Kuntzig,
- M. Alain REDINGE, représentant de la Communauté de Communes Cattenom et Environs, Maire de Gavisse,
- M. Bernard ZENNER, Maire de Cattenom,
- M. Gabriel DECET, représentant de la Fédération de la Moselle pour la pêche et la protection du milieu aquatique,
- M. Stéphane VOGEL, représentant de l'Unité Départementale Moselle FO,
- M. Daniel TROUILLOT, représentant l'Unité Départementale Moselle CFE-CGC,
- M. le Commandant RINALDI, Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Moselle,
- M. Olivier BERTRAND, Responsable du pôle Développement Durable, CCI de la Moselle,
- M. Stephan SCHMITZ-WENZEL, Landkreis Trier-Saarburg,
- Mmes Marianne RUMMEL et Elisabeth QUARE, Association Bund Trier,
- Dr. Björn FINKLER, Ministère de l'environnement et de la protection des consommateurs du Land de Sarre,
- Mme Béatrice MOUGEL, Directrice adjointe des Sécurités, Cheffe du SIDPC (Service interministériel de défense et de protection civile), Préfecture de la Moselle,
- Mme Hélène HERMANN, Adjointe à la Cheffe du SIDPC (Service interministériel de défense et de protection civile), Préfecture de la Moselle,
- M. Ludovic NORMAND, Chargé des risques nucléaires et technologiques, Préfecture de la Moselle,
- Mme Camille PERIER, Cheffe de la Division de Strasbourg de l'Autorité de Sûreté Nucléaire et de Radioprotection (ASNR),
- M. Jérôme LE SAINT, Directeur du Centre Nucléaire de Production d'Electricité (CNPE) de Cattenom,
- M. Nicolas BACHELET, Directeur délégué à la Maintenance du CNPE de Cattenom,
- Mme Coralie DUPONT, Cheffe de mission communication du CNPE de Cattenom,
- Mme Manon GOBERVILLE, Chargée de mission communication au CNPE de Cattenom,
- M. Roger SPAUTZ, Greenpeace Luxembourg,

Assistaient également :

- M. Philippe BOSSU, Agence Abracadabra,
- Mme Anne-Laure BELTRAME, Secrétaire de la CLI de Cattenom,
- M. Victor HENRION, Stagiaire au Département de la Moselle,

Etaiet excusés :

- M. Patrick WEITEN, Président de la CLI, Président du Département, canton de Yutz,
- M. Jean-Marie MIZZON, Sénateur de la Moselle,
- Mme Isabelle RAUCH, Députée de la circonscription de Thionville-Est,
- M. Rémy DICK, Conseiller Départemental du canton de Fameck,
- Mme Brigitte SCHNEIDER, Vice-Présidente du Conseil Départemental de la Moselle, Conseillère Départementale du canton de Thionville,
- Mme Valérie ROMILLY, Vice-Présidente du Conseil Départemental de la Moselle, Conseillère Départementale du canton du Sillon Mosellan,
- M. Patrick GRELOT, Conseiller Départemental du canton du Pays Messin,
- Mme Nathalie AMBROSIN-CHINI, Conseillère Départementale du canton d'Hayange,
- M. Lionel FOURNIER, Conseiller Départemental du canton de Rombas,
- M. Pierre TACCONI, Conseiller Départemental du canton de Metzervisse,
- M. Mathieu WEIS, Conseiller Départemental du canton d'Algrange,
- Mme Estelle BOHR, Conseillère Départementale du canton de Bouzonville,
- M. Michel HERGAT, Vice-Président de la Communauté de Communes Cattenom et Environs, Maire d'Entrange,
- Mme Maryse GROSSE, Adjointe au Maire de Boust, représentant la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,
- M. Jean-Marc COCQUYT, représentant de la Communauté de Communes Cattenom et Environs, Maire de Breistroff-la-Grande,
- M. Olivier KORMANN, représentant de la Communauté de Communes Cattenom et Environs, Maire de Rodemack,
- Mme Marie-Marthe DUTTA-GUPTA, représentante de la Communauté de Communes Cattenom et Environs, Maire de Fixem,
- M. Bernard VEINNANT, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération « Thionville Fensch Agglomération » et Maire de Basse-Ham,
- Mme Nathalie EVEN-POSTAL, représentante de la Communauté d'Agglomération « Thionville Fensch Agglomération »,
- M. Jean-François MEDVES, représentant de la Communauté d'Agglomération « Thionville Fensch Agglomération »,
- M. Laurent SCHULTZ, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération « Thionville Fensch Agglomération », Adjoint au Maire de Yutz,
- Mme Isabelle CORNETTE, Vice-Présidente de la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan, en charge de l'Environnement,
- M. Jean-Luc NIEDERCORN, représentant de la Communauté de Communes Bouzonvillois-Trois Frontières, Maire de Kirschnaumen,
- M. Patrick RISSER, Président de la Communauté d'Agglomération Pays-Haut Val d'Alzette,
- M. Yves MULLER, Vice-Président de la Communauté de Communes Pays Orne-Moselle, Maire de Marange-Silvange,
- Mme Catherine LAPOIRIE, Vice-Présidente de la Communauté de Communes Rives de Moselle, Maire d'Ay-sur-Moselle,
- M. Armand BEMER, Vice-Président du Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine pour la Moselle,
- M. Armand SCHWEITZER, Président de l'Association Illangeoise Contre les Nuisances Industrielles,
- M. Marc TABOURET, représentant de la Confédération du Logement et du Cadre de vie (CLCV),
- M. Patrice COSTA, Institut Européen d'Ecologie,
- M. Yvon LAURENT, Ma Zone Contrôlée,
- M. Michel MARQUEZ, Responsable de l'Unité d'Accompagnement ATMO Grand Est,
- M. Pierre MERTZ, représentant de l'Unité Départementale Moselle CGT,
- Mme Sandrine ALINI, représentant de l'Unité Départementale Moselle CFTD,

- M. Marc HOEVER, Directeur Général des Services du Département de la Moselle,
- Mme Sabrina GREAU, Conseil Economique, Social et Environnemental Grand Est,
- M. Laurent WELTER, représentant de la Chambre d'Agriculture de la Moselle,
- Dr. Isabelle RENKES, Présidente du Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins,
- Mme Sophie MULLER, Principale du Collège de Cattenom,
- Dr. Thilo BECKER, Délégué à la planification, à la construction et à l'aménagement de la Mairie de Trèves,
- M. Steve UTECHT, Ville de Trèves,
- M. Fabian SCHICKER, ADD Trier,
- M. Thomas JACKL, Directeur de l'Administration du Landkreis Merzig-Wadern,
- M. Michael GRITTMANN, Association Bund Landesverband Saarland,
- M. Dan BIANCALANA, représentant du SYVICOL, Bourgmestre de la ville de Dudelange,
- M. Guy BLEY, Haut-Commissariat à la Protection Nationale (HCPN) du Grand-Duché de Luxembourg,
- M. Dan MICHELS, Lëtzebuerger Aktiounskomitée géint Atomkraaft,
- M. François KINARD, Bourgmestre d'Aubange,
- M. Léon COLLIN, représentant du Ministère de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités, de l'Economie sociale, de l'Egalité des chances et des Droits des femmes de la Wallonie,
- M. Philippe DESCHAMPS, Sous-Préfet de Thionville,
- Mme Lamia HIMER, ARS Grand Est, Déléguée Territoriale pour la Moselle,
- M. Fabien CAILLY, Président du GIM'Est.



Mme Rachel ZIROVNIK, Vice-Présidente de la CLI de Cattenom, ouvre la séance à 9h38.

Elle excuse le Sous-Préfet de Thionville, représenté par le Service interministériel de défense et de protection civile de la Préfecture de la Moselle.

## **1. Approbation du compte rendu de la réunion de la CLI du 21 novembre 2025**

Le compte rendu de la réunion de la CLI du 21 novembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

## **2. Bilan de sûreté 2025 et présentation du programme de maintenance 2026**

Mme la Vice-Présidente de la CLI donne la parole à M. Jérôme LE SAINT, Directeur du CNPE de Cattenom, puis à Mme Camille PERIER, Cheffe de la Division de Strasbourg de l'Autorité de Sûreté Nucléaire et de Radioprotection (ASNR), afin qu'ils présentent le bilan de sûreté 2025 et le programme de maintenance 2026 (voir diaporamas correspondants).

En préambule, M. Jérôme LE SAINT indique à l'assemblée que cette réunion sera sa dernière, puisqu'il quittera la direction de la centrale de Cattenom le 1<sup>er</sup> avril 2026, et sera remplacé par M. Nicolas BACHELET, actuellement Directeur délégué à la maintenance du site.

A l'issue des présentations, Mme la Vice-Présidente remercie, au nom de la CLI, M. Jérôme LE SAINT pour les bons échanges, ainsi que la qualité du travail accompli et

l'excellente communication de sa part. Elle lui souhaite une bonne continuation dans ses futures fonctions et souhaite également la bienvenue à M. BACHELET.

Mme Marianne RUMMEL s'étonne que les faits humains ne soient pas pris en compte dans le bilan statistique de l'ASNR.

Mme Camille PERIER explique que les statistiques présentées sont relatives aux événements significatifs sûreté, déclarés en fonction de certains critères, et précise que dans certains cas, les événements peuvent avoir des origines humaines. Les événements significatifs environnement et radioprotection sont également suivis par l'ASNR, et les chiffres ont été présentés par le CNPE.

M. Jérôme LE SAINT précise que les événements sur la sécurité du personnel ne font pas partie de ce bilan car ils ne relèvent pas des activités suivies par la CLI. Toutefois, la dynamique sécurité sur site est bonne (aucun accident grave n'est à déplorer en 2025).

M. Roger SPAUTZ s'interroge sur les causes du remplacement des manchettes thermiques et des grappes. Cela relève-t-il d'une cause spéciale ou bien d'une usure normale ?

M. Jérôme LE SAINT évoque l'événement de 2018 concernant les manchettes thermiques, qui avait été présenté en CLI. A cette période, elles avaient subi une usure prématurée. Depuis lors, des contrôles réguliers sont effectués et conduisent désormais à un remplacement préventif des manchettes ou bien à l'installation de ralentisseurs d'usure. Concernant les grappes, elles bougent tout au long des cycles, ce qui génère une usure normale et conduit également à un remplacement préventif lors des programmes de maintenance.

M. Roger SPAUTZ évoque la modulation et demande si elle aura un impact sur la comptabilisation des situations affectant les équipements sous pression nucléaires et sur la cuve.

M. Jérôme LE SAINT précise que la modulation peut avoir des impacts non pas sur le circuit primaire mais plutôt sur la partie secondaire des installations. Le fait d'arrêter plus régulièrement les réacteurs ou de baisser la production peut générer de l'usure et conduit par conséquent à un remplacement plus fréquent des composants. Il précise toutefois que cela n'a pas d'impact sur la cuve, étant donné que le circuit primaire n'est pas impacté, ni sur la corrosion sous contrainte. Par ailleurs, un système de comptabilisation des sollicitations permet de suivre la situation et de remplacer les pièces en cas de besoin.

M. Bernard ZENNER rappelle que les centrales nucléaires françaises appliquent l'échelle INES (pour le classement des accidents et des incidents) mais qu'elles déclarent aussi les niveaux 0, ce que ne font pas leurs voisins européens.

Mme Elisabeth QUARE demande des explications concernant les opérations réalisées en lien avec la corrosion sous contrainte lors des arrêts.

Mme Camille PERIER explique que des opérations de remplacement ont été entreprises au moment des arrêts des années passées, depuis qu'il a été constaté que le phénomène de corrosion sous contrainte (CSC) peut affecter des portions du système d'injection de sécurité. Des contrôles dédiés à la recherche de ce phénomène sont également effectués ; pendant les arrêts de 2025, des opérations d'arasage ont été mises en œuvre, consistant à retirer les bourrelets de soudure, considérés comme un facteur pouvant favoriser l'apparition de la CSC.

M. Jérôme LE SAINT précise que la problématique de CSC sur les circuits d'injection de sécurité est désormais suivie « en routine » et donc complètement intégrée au programme de maintenance des réacteurs nucléaires d'EDF. Il propose de présenter ce point lors d'une prochaine réunion de la CLI.

Mme la Vice-Présidente approuve cette proposition et propose un bilan d'étape du suivi de la CSC lors d'une prochaine réunion.

M. Alain REDINGE demande des précisions sur les mesures d'amélioration de la consommation en eau potable du site.

M. Jérôme LE SAINT explique que la consommation d'eau potable est importante sur le site, qui accueille 2000 personnes chaque jour. Des canalisations d'eau potable enterrées sont aujourd'hui dégradées, ce qui provoque des fuites. Des travaux de plusieurs millions d'euros sont prévus afin de les rénover et ainsi limiter la consommation d'eau. Ils dureront entre 3 et 4 ans.

### **3. Evènement significatif sûreté de niveau 1 intervenu au CNPE de Cattenom depuis novembre 2025**

Mme la Vice-Présidente de la CLI donne la parole à M. Jérôme LE SAINT, Directeur du CNPE de Cattenom, puis à Mme Camille PERIER, Cheffe de la Division de Strasbourg de l'Autorité de Sûreté Nucléaire et de Radioprotection (ASNR), afin qu'ils présentent l'erreur d'intervention sur une vanne située sur un système de filtration de l'eau de Moselle (voir diaporamas correspondants).

A l'issue de la présentation, Mme Marianne RUMMEL demande s'il est envisagé, grâce à l'intelligence artificielle, d'évaluer et de sécuriser certaines opérations techniques sur les installations.

M. Jérôme LE SAINT explique que cette piste n'a pas été envisagée pour le moment mais ne la rejette pas. Il précise que les organes ne sont pas automatisés à ce jour, ainsi les modifications sur les circuits seraient complexes à mettre en place.

M. Patrick BECKER demande s'il existe un moyen de vérifier le débit dans le système de lavage, en termes de signalisation électrique, afin de connaître l'état du circuit de lavage du filtre.

M. Jérôme LE SAINT se note la question et en parlera avec ses équipes, afin d'identifier plus rapidement le défaut.

M. Daniel TROUILLOT demande si, lorsque l'opération a déjà fait l'objet d'un retour d'expérience, une fiche le mentionnant pourrait être glissée dans le dossier support.

M. Jérôme LE SAINT explique que cela est une pratique courante sur le site. Le dossier de procédure d'intervention contient des fiches de retours d'expériences. Dans ce cas précis, aucune fiche de retour d'expérience n'existait. Le retour d'expérience de cet évènement a d'ores et déjà permis d'ajouter des éléments aux procédures des équipes d'exploitation.

M. Bernard ZENNER souhaite relater une expérience personnelle lorsqu'il travaillait à la centrale de Cattenom. Il s'est un jour trompé de cellule électrique, et c'est le chef de travaux qui a détecté cette erreur. Cela prouve l'existence de plusieurs vérifications postérieures par différentes personnes.

#### 4. Information sur l'exercice nucléaire de juin 2026

Mme la Vice-Présidente de la CLI donne la parole à Mme Béatrice MOUGEL, Directrice du SIDPC, afin qu'elle présente les travaux de préparation de l'exercice nucléaire de juin prochain (voir diaporama correspondant).

En préambule, et au nom du Préfet et du Sous-Préfet de Thionville, Mme MOUGEL remercie le Directeur de la centrale pour le travail très constructif accompli et pour sa bonne collaboration.

A l'issue de la présentation, Mme MOUGEL propose qu'un retour d'expérience de l'exercice soit présenté lors de la prochaine réunion de la CLI de Cattenom.

M. Bernard ZENNER remercie la prise en compte des remarques de la commune de Cattenom relatives au Plan Particulier d'Intervention (PPI), formulées malgré la très faible mobilisation des habitants. Il souhaite rappeler aux Maires des communes avoisinantes que la mise à jour du Plan communal de sauvegarde (PCS) est indispensable, ce dernier concernant l'ensemble des risques, même les accidents sur voie publique. Il demande ensuite si les Maires nouvellement élus en mars 2026 souhaitant participer à l'exercice, pourront encore le faire.

Mme Béatrice MOUGEL répond que toutes les communes seront informées et que la Préfecture accueillera volontiers des communes intéressées pour s'impliquer dans l'exercice, notamment en ce qui concerne les aspects de communication. Elle précise qu'un courrier sera envoyé après les élections municipales à l'ensemble des Maires.

Mme la Vice-Présidente confirme le peu d'engouement de la population. Elle explique que le registre de consultation publique a été ouvert en mairie de Mondorff, la commune dont elle est Maire, mais qu'il n'y a pas eu d'apports.

Elle remercie le Sous-Préfet de Thionville d'avoir demandé à l'associer au groupe de travail « communication » de préparation de l'exercice et indique qu'elle sera active pendant l'exercice.

M. Roger SPAUTZ demande si l'exercice sera destiné à tester l'organisation des autorités externes à la centrale ou bien s'il permettra aussi de tester l'organisation interne de la centrale (en cas par exemple de perte d'alimentation au sein du site ou d'une attaque de drone sur le bâtiment combustible...).

M. Jérôme LE SAINT explique qu'il y aura un scénario interne, et que les équipes d'astreinte du site qui joueront l'exercice n'en ont aucune connaissance. Elles pourront tester leurs compétences lors de cet exercice national, qui constituera un de leurs exercices annuels réguliers (6 exercices ont été organisés en 2025).

M. Roger SPAUTZ demande si la commune qui testera l'évacuation fictive de son école préviendra la direction et les personnels de ladite école en amont.

Mme Béatrice MOUGEL répond que le Maire de la commune et le DASEN seront informés du projet mais que les modalités concrètes et le niveau de jeu (niveau d'information des enseignants et des parents) seront définis conjointement lors d'une réunion prévue lors de la semaine du 9 mars 2026.

M. Stephan SCHMITZ-WENZEL demande quelle autorité rhénan-palatine sera impliquée dans l'exercice.

Mme Béatrice MOUGEL explique qu'à la fois le niveau central et le niveau local ont indiqué leur souhait de participer (confirmé lors de la réunion du GT frontalier fin janvier) et de créer une mini-cellule de crise, mais qu'elle ne connaît pas encore le nom des personnes désignées pour participer.

Elle précise que le gouvernement français n'avait pas connaissance du fait que le 4 juin est un jour férié dans certains Länder allemands, comme la Rhénanie-Palatinat, et espère que cela ne présentera pas trop de difficultés pour les partenaires voisins.

Mme Marianne RUMMEL demande jusqu'où s'étendra la zone d'évacuation et selon quelles règles.

Mme Béatrice MOUGEL explique que le PPI s'étend sur un périmètre de 20 km, mais que la zone précise et le délai d'évacuation dépendent de la typologie d'accident et de rejets, ainsi que des conditions météorologiques. Le jour de l'exercice, le périmètre sera donc confirmé en fonction des événements. Elle ajoute que la Préfecture a prévu un schéma opérationnel d'évacuation en définissant trois lieux d'accueil à Metz, Saint-Avold et Forbach.

M. Daniel TROUILLOT rebondit sur le jour férié en Allemagne pour proposer la tenue du prochain exercice de 2030 un 1<sup>er</sup> mai, afin de tester l'organisation un jour férié.

Mme Béatrice MOUGEL reconnaît qu'il s'agit d'une proposition intéressante. Elle précise que le but du nouveau PPI est de fluidifier au maximum le plan de bouclage pour éviter autant que possible les embouteillages et l'accès aux zones à protéger. Certains points de bouclages ont même été ajoutés par rapport au PPI de 2019 pour empêcher l'accès à l'A31, en coopération avec le Conseil Départemental de la Moselle et les forces de l'ordre. Lors de l'exercice, la recherche des moyens tandis que les modes d'acheminement (recherche de bus) vers les espaces d'accueil seront testés. Il est rappelé que lors de l'exercice, aucune évacuation réelle ne sera réalisée. Il s'agit avant tout d'un exercice cadre.

Mme Catherine BAILLOT considère qu'il serait intéressant d'imaginer l'organisation d'une évacuation d'une ville comme Thionville (43 000 habitants), qui s'annonce plus compliquée que pour une commune comme Cattenom. Les habitants, en raison d'un manque de connaissances, ne respecteraient certainement pas les règles à suivre.

Mme Béatrice MOUGEL précise que l'exercice consiste à tester le PPI, dont la doctrine prévoit l'évacuation du périmètre de 5 km en phase immédiate uniquement (avant expertise fine des rejets potentiels par l'ASNR), mais que la proposition est intéressante. Il est certain qu'une évacuation au-delà du périmètre des 5 km incluant une ville comme Thionville poserait encore davantage de difficultés, mais l'exercice se doit de tester avant tout le PPI.

M. Roger SPAUTZ demande si les inquiétudes ou les demandes d'évacuation des habitants résidant au-delà du périmètre défini pourront être prises en compte.

Mmes MOUGEL et PERIER expliquent que ce sont les prévisions de rejets qui guideront les recommandations de l'ASNR au Préfet.

M. Bernard ZENNER, qui a assisté à une formation de sensibilisation aux risques simulant un accident industriel, considère comme important de tester les comportements des gens, qui peuvent être maladroits.

Mme la Vice-Présidente affirme que la CLI souhaite réitérer l'organisation de cette formation de mise en situation virtuelle en 2026.

M. Daniel TROUILLOT pense que le contenu du message diffusé par FR-Alert sera très important. L'information arrivera très rapidement à Thionville centre, c'est pourquoi le message devra être suffisamment clair pour que tout le monde sache exactement quoi faire.

Mme Béatrice MOUGEL approuve le fait que la clarification de l'information qui sera diffusée à la population par les différents canaux (y compris FR-Alert) constitue un enjeu important de l'exercice.

## **5. Résultats de la consultation au sujet des décisions de modifications relatives aux prélèvements d'eau et de rejets d'effluents du CNPE de Cattenom**

Mme la Vice-Présidente de la CLI donne la parole à Mme Camille PERIER, Cheffe de la Division de Strasbourg de l'Autorité de Sûreté Nucléaire et de Radioprotection (ASNR) afin qu'elle présente les résultats de la consultation, puis à la Secrétaire de la CLI, Anne-Laure BELTRAME, afin qu'elle synthétise la position de la CLI à ce sujet (voir documents correspondants).

Suite à la présentation de la position de la CLI, Mme Camille PERIER souhaite réagir aux questionnements de la CLI.

Aux interrogations concernant la durée de 7 ans entre le dépôt par EDF et l'approbation par l'ASNR, elle précise que le dossier a évolué, ce qui a nécessité plusieurs échanges entre les deux parties.

A la demande d'existence d'une analyse indépendante, elle rappelle que l'ASNR est une autorité indépendante et a effectué une analyse du dossier déposé par EDF, qui a d'ailleurs permis de faire évoluer les demandes.

Elle poursuit en précisant que l'impact du réchauffement climatique fait l'objet de réflexions au sein d'EDF et est traité par l'ASNR dans le contexte des réexamens périodiques de 900 MWe.

Concernant l'effet cumulatif des différents rejets dans l'environnement, elle précise que l'enjeu est important, étant donné la production de sel en amont de la Moselle, et donc que la concentration en sel est déjà élevée, avant même les rejets de la centrale nucléaire. Ce point est bien étudié dans les analyses d'impact associées au dossier. Néanmoins, la modification des rejets en chlorures n'a pas d'incidence sur ce point, étant donné que les flux journaliers de rejets n'évoluent pas.

M. Roger SPAUTZ demande à quel moment interviendra la décision finale de l'ASNR.

Mme Camille PERIER explique que les relectures sont finies et que le dossier va pouvoir passer devant le collège, pour une prise de décision dans les prochaines semaines. Cette décision devra ensuite faire l'objet d'une homologation par le ministère de la Transition écologique.

M. Roger SPAUTZ regrette que la CLI n'ait pas reçu de réponse écrite de la part de l'ASNR suite à l'envoi de sa position par écrit.

Mme PERIER répond que l'ASNR publiera une synthèse des consultations, de manière concomitante aux décisions, qui contiendra une réponse aux questionnements de la CLI.

M. Roger SPAUTZ regrette que le recours à un cabinet d'experts indépendant n'ait pu être possible en raison d'un budget insuffisant de la CLI.

Mme la Vice-Présidente explique qu'outre les budgets serrés, l'anticipation est nécessaire car le budget de la CLI est préparé en juin de l'année précédente.

## **6. Préparation à une poursuite de fonctionnement des centrales nucléaires au-delà de 50 ans**

Mme la Vice-Présidente de la CLI donne la parole à Mme Camille PERIER, Cheffe de la Division de Strasbourg de l'Autorité de Sûreté Nucléaire et de Radioprotection (ASNR), afin qu'elle présente le projet de poursuite de fonctionnement des centrales nucléaires au-delà de 50 ans (voir diaporama correspondant).

En préambule, Mme PERIER explique que l'enjeu consiste à donner les clefs aux décideurs politiques pour préparer une éventuelle poursuite de fonctionnement.

A l'issue de la présentation, Mme Marianne RUMMEL demande quelles sont les nouvelles méthodes de justification de la durée de vie des cuves et comment elles sont testées.

Mme Camille PERIER précise dans un premier temps que l'instruction des méthodes est aux mains des équipes nationales de l'ASNR.

M. Jérôme LE SAINT complète dans un second temps en expliquant que ces nouvelles méthodes intègrent les nouvelles technologies sur les contrôles non destructifs, qui permettent de voir plus finement les choses. Le second sujet concerne la justification dans la durée. Des études sont en effet régulièrement faites pour connaître la durée de vie des différents composants. Ces moyens de prévision s'affinent avec les nouvelles méthodes de calcul, et sont également partagés avec l'ASNR afin qu'elle les valide.

M. Alain REDINGE demande si, en cas de passage à 60 ans de durée de vie des réacteurs, les décennales ne se transformeraient pas en quinquennales.

Mme Camille PERIER précise que cela n'est pas prévu pour le moment, les visites décennales étant encadrées par la réglementation, mais que dans le cadre d'un réexamen périodique, rien n'empêcherait de suivre un sujet de manière plus rapprochée.

M. Jérôme LE SAINT ajoute que les démarches de justification de fonctionnement pour dix années supplémentaires d'une installation sont alimentées grâce à un benchmark des méthodes employées notamment aux Etats-Unis, qui prévoient désormais une durée de vie de 13 réacteurs jusqu'à 80 ans.

M. Roger SPAUTZ demande si, dans le cadre d'une prolongation au-delà de 50 ans, des contrôles plus fréquents sont bien prévus.

Mme Camille PERIER répond positivement, mais ajoute que l'instruction fera foi. Il pourra être possible d'effectuer des suivis plus rapprochés de manière globale ou bien au cas par cas sur certains composants.

M. Jérôme LE SAINT ajoute que pour lutter contre le vieillissement des cuves, un certain nombre de grappes va être remplacé en périphérie du cœur, afin de limiter le bombardement neutronique de la cuve, et donc le vieillissement du métal.

## **7. Etude de perception auprès des riverains transfrontaliers des sites de Gravelines, Chooz et Cattenom**

Mme la Vice-Présidente de la CLI donne la parole à M. Jérôme LE SAINT, Directeur du CNPE de Cattenom, afin qu'il présente l'étude de perception auprès des riverains transfrontaliers des sites de Gravelines, Chooz et Cattenom (voir diaporama correspondant).

Il précise que pour le site de Cattenom, 150 riverains français sont interviewés chaque année depuis plusieurs années. En 2025 pour la première fois, 15 résidents luxembourgeois ont également été sondés, mais en visioconférence, ce qui a permis de longs échanges et non pas seulement des réponses à des questions fermées.

M. Jérôme LE SAINT mentionne le fait que l'exercice de juin 2026 permettra d'apporter des réponses aux questionnements des pays voisins, en particulier sur la coordination des mesures préventives et curatives.

Il annonce que la centrale proposera trois visites à la CLI en 2026, sur les thématiques d'environnement, de protection de la centrale nucléaire (aspects sécuritaires) et sur les enjeux du rehaussement du niveau de sûreté.

Puis, il précise que l'anniversaire des 40 ans sera l'occasion d'expliquer plus largement les différentes évolutions depuis la construction de la centrale auprès du public et des autorités, en particulier sur le champ de la sûreté des installations. Dans ce cadre, il relaiera aux Maires du PPI de l'information sur les travaux effectués sur le site, et notamment aux nouveaux élus.

## **8. Points divers concernant la CLI**

Au cours de la présentation du rapport d'activité 2025, Mme la Vice-Présidente salue le travail de la CLI et mentionne notamment son propre engagement au sein de l'ANCCLI.

En juillet 2025, elle faisait partie d'une délégation française de l'ANCCLI à être invitée par les élus et enseignants chercheurs de l'Université de Gdansk en Pologne, dans le contexte du projet d'installation du premier réacteur polonais. Le modèle français des CLI intéresse beaucoup la Pologne.

En raison de la bonne entente entre les deux délégations, la Vice-Présidente de la CLI invitera les élus et les universitaires polonais à assister à la prochaine publique de la CLI.

Puis la Vice-Présidente présente le rapport financier de 2025, qui est en équilibre.

Mme Elisabeth QUARE s'étonne que la dernière Lettre de la CLI ne soit publiée qu'en français sur le site internet.

La Vice-Présidente précise que la version allemande sera prochainement publiée.

Les rapports d'activité et budgétaire sont approuvés à l'unanimité.

Mme la Vice-Présidente communique deux informations complémentaires :

- Suite à la fusion des 2 Communautés d'agglomération Thionville Portes de France et Val de Fensch, une modification de la composition des membres de la CLI sera nécessaire. L'arrêté de nomination sera mis à jour suite aux élections municipales.

- La date de la prochaine réunion de la CLI a été fixée au 12 novembre 2026 à 9h30 à Metz, dans les locaux du Département de la Moselle.

Mme Marianne RUMMEL demande si des interprètes peuvent être présents lors des trois visites proposées par la centrale de Cattenom.

M. Jérôme LE SAINT répond que cela est bien prévu. Enfin, il souhaite une bonne continuation à la CLI de Cattenom et remercie ses membres pour les échanges.

Fin de la réunion à 12h08.